

## **Fiche d'information interne à l'entreprise concernant le harcèlement sexuel sur le lieu de travail**

Toute personne qui harcèle une personne employée ou en formation dans notre entreprise enfreint la loi en vigueur. Nous ne tolérons ni harcèlement sexuel ni sexisme sur le lieu de travail. Ceux qui harcèlent seront punis.

La santé mentale et physique de nos employés et stagiaires est importante pour nous. Nous demandons à chacun de se comporter de manière respectueuse et équitable : entre eux et avec nos clients. Nous attendons la même chose de nos partenaires et clients externes.

Toute personne concernée peut contacter la personne de confiance interne pour obtenir des informations et des conseils confidentiels, ou le point de contact externe pour obtenir son nom/adresse.

Les personnes concernées peuvent également contacter directement leurs supérieur-e-s hiérarchiques ou les ressources humaines. Contrairement à la personne/l'instance de confiance, ils doivent agir : protéger la personne concernée, faire cesser le harcèlement et prendre toutes les mesures nécessaires.

Notre entreprise dispose d'une réglementation appropriée contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail.

Davantage d'informations à l'adresse : [www.belaestigt.ch](http://www.belaestigt.ch) (en français) et [www.harcelementsexuel.ch](http://www.harcelementsexuel.ch)

<< la direction de l'entreprise XY >>